

Apprentis à partir de Janvier 2026

1. Comment paramétrer la fiche d'un apprenti :

DURAND Paule

Contrat n°1

Contrat et périodicité

Type de contrat : 02 - CDD long

Date de début : 01 / 01 / 2026

Date de fin : / /

Nombre d'heures contrat : 151.66

* Nbre d'heures définies dans le contrat (peut être différent du nombre d'heures effectuées dans le mois)

Régime

☒ I.R.C.A.N.T.E.C ☐ C.N.R.A.C.L. ☐ Autre cas

Catégorie U.R.S.S.A.F

I - Apprentis

Autre cas : non géré par la récap Bordereau URSSAF en ligne

Ancienneté

Désignation : Depuis : 01 / 01 / 2026

Ancienneté dans l'entreprise : / /

Ancienneté dans le poste : / /

Ancienneté dans la catégorie professionnelle : / /

Ancienneté dans la branche ou le secteur : / /

Emploi

Désignation : Apprenti

Type d'emploi :

Agent payé à l'heure

Typage

Ex-Employé

Agent soumis à une grille indiciaire

Bu

Agent payé à l'heure

Agent soumis à l'Ass. chômage (Patr. Uniquement)

Réservé - ne pas utiliser

Temps partiel : C.S.G + R.D.S + Solidarité

Temps partiel : C.S.G + R.D.S + Solidarité + Ass. chômage

Temps partiel : C.S.G + R.D.S uniquement

C.E.S - C.E.C - R.M.A ou Emploi jeune : sans Ass. chômage

Temps partiel : Grille indiciaire + Solidarité

Agent soumis à l'Ass. chômage (Ouv. + Patr.)

Emploi accessoire : C.S.G + R.D.S + RAFF

Imputations budgétaires

Chapitre 012 Art. PO 64168 Art. PP 6450

[Accéder aux informations DSN](#)

Enregistrer et poursuivre Annuler

Contrat de travail, convention, mandat

Informations relatives au contrat

Date de début du contrat : 01 / 01 / 2026

Date de fin (si connue) : / /

Libellé de l'emploi : Apprenti

Nature du contrat : 02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé

Dispositif conventionnel : 81 - Contrat d'apprentissage secteur public (Loi de 199)

Motif de recours : /

Convention collective : 9999 9999 si non connue

Statut

Code employeurs multiples : 01 - Unique

Code emplois multiples : 01 - Unique

Statut du salarié : 10 - agent de la fonction publique territoriale

Statut d'emploi du salarié : 02 - [FP] Contractuel de la Fonction publique

Statut retraite complémentaire : 98 - retraite complémentaire ne définissant pas de statu

Code profession et catég. socio-prof. : 525c ?

Niveau de diplôme préparé : 03 - Niveau de formation équivalent au CAP (certificat)

Fonction publique

Code emploi statutaire : YYX1 ?

Nature du poste : 01 - [FP] Temps complet

Quotité de travail de référence : 0.00 Réf. pour cette catégorie de salarié (nombre d'heures hebdomadaires)

Taux de travail à temps partiel : 0.00

Indice majoré : / Indice brut : 0

Bonification indiciaire (NBI) : / Compl. Traitement indiciaire (CTI) : /

Assurance chômage

Gestion de l'assurance chômage : 01 - employeur en auto-assurance

Date du contrat d'adhésion : / /

Date de la convention de gestion : / /

Numéro de convention de gestion : /

Régimes de base

Compl. de base régime obligatoire : 99 - non applicable

Régime de base risque maladie : 200 - régime général (CNAM)

Régime de base risque vieillesse : 200 - régime général (CNAV)

Régime de base accident du travail : 200 - régime général (CNAM)

Code risque Accident du travail : 745BD Taux accident du travail : 1.66

Situations particulières

SIRET du lieu de travail : 21800265700045

☐ Cocher cette case si cumul Emploi Retraite

Statut travailleur handicapé : /

Aide au poste en entreprise adaptée : /

Durée/Quotité de travail

Unité de mesure : 10 - heure

Quotité de travail applicable : 151.66

Quotité de travail du contrat : 151.66

Modalité d'exercice du travail : 10 - Temps plein

Aménagement Tps de travail partiel : /

zones obligatoires Regénérer les données (si besoin)

Enregistrer Annuler

Janvier

Période mensuelle
Du : 01 / 01 / 2026 ... Au : 31 / 01 / 2026 ...
☐ Proratiser en fonction de la période ☒ Ne pas proratiser

Emploi *
Nbre d'heures : 151,6 ? Max Hebdomadaire : 35
Nombre de jours à décompter (si absence) : 0
Matricule : 8
Service :
Grade : Aucun Grade
Statut : Non titulaire
Code statutaire : YXX1 Voir la liste
Nom et Prénoms :
Echelon : 0 0 si absence d'échelon

Congés Payés
☒ Pourcentage des congés payés : 0,00 %
ou
☐ Montant des congés payés : 0,00 €

Supplément Familial
Nbre d'enfants : 0 ou Montant : 0,00 €

Indice ou tarif horaire *
Pourcentage du SMIC : 43,00 %
☒ Tarif Horaire ☐ Tarif (1) ou ☐ Tarif (2)
ou
☒ Tarif défini : 5,17 €

Commentaire du mois

Déclaration d'événements mensuels
Code événement 1 :
Code événement 2 :

Primes / Indemnités mensualisées
☐ Indemnité compensatrice CSG : 0,00
☐ I.A.T. : 0,00
☐ Rfseep IFSE : 0,00
☐ Rfseep CIA : 0,00
☐ Nbre de points CTI : 0

Organismes complémentaires
Organisme 1 : Organisme 2 : Retraite compl. :
Définir
Mut. 1 (Part ouv.) : 0,00 €
Mut. 1 (Part patr.) : 0,00 €
Imposable ?
☐ Oui ☒ Non

Tickets restaurant
Nbre de tickets : 0

Demi-traitement et indemnités journalières
☐ Traitement réduit [Ajouter ou modifier une période](#) ☐ Ne pas appliquer CDG / CNFPT

Enregistrer Quitter

En principe :

- Ircantec : OUI.
- Catégorie URSSAF : « I ».
- « Agent payé à l'heure ».

Contrats conclus à compter du 01/01/2019						
SMIC	1ère année		2ème année		3ème année	
12,02 €	%	Tarif Horaire	%	Tarif Horaire	%	Tarif Horaire
Entre 16 et 17 ans	27	3,25 €	39	4,69 €	55	6,61 €
Entre 18 et 20 ans	43	5,17 €	51	6,13 €	67	8,05 €
Entre 21 et 25 ans	53	6,37 €	61	7,33 €	78	9,38 €
20 ans et plus	100	12,02 €	100	12,02 €	100	12,02 €

- Indiquer le pourcentage du SMIC, le tarif horaire se calculera automatiquement. (Sur l'exemple ci-dessus 43% donnera 5.17 € de l'heure, soit : 12.02 x 0.43).

2. Vérifier la catégorie « I » en URSSAF :

Paramètres U.R.S.S.A.F. : Janvier 2026

Janvier

Catégorie
A B C D E F G H I J K
(E pour les élus, O pour les CSE et RSA)

Janvier 2026 : Catégorie I

sur la totalité des rémunérations

Médecine P.O.	0.00 %
Vieillesse P.O.	0.40 %
Maladie P.P.	0.00 %
A.F. P.P.	0.00 %
Vieillesse P.P.	0.00 %
Accid. Trev.	1.66 %
CSA P.P.	0.00 %
Pénibilité P.P.	0.00 %
Transport P.P.	0.00 %
Transport add.	0.00 %
P.O.	0.00 %
P.P.	0.00 %
Total	2.06 %

Libellé P.O. :
Libellé P.P. :

sur rémunérations limitées au plafond

FNAL P.P.	0.00 %
Vieillesse P.O.	6.90 %
Vieillesse P.P.	0.00 %
Total	6.90 %

Rate C.S.G.

C.S.G. imposab.	2.40 %
C.S.G. non imp.	6.80 %
R.D.S.	0.50 %

Total P.O. : 17,00 %
Total P.P. : 1,66 %
Total général : 18,66 %

Catégorie I Toutes catégories Quitter

On remarquera que la catégorie « I » ne cotise pas à la CSG.

Reste à la charge de l'employeur, (pour L'URSSAF), l'accident du travail sur la totalité de la rémunération.

Les cotisations salariales

URSSAF et IRCANTEC

s'appliqueront sur la part qui dépasse les 50% du SMIC.

3. Les fiches de paie :

Exemple à 100% du SMIC

éléments	base	taux	a payer	a déduire	patronal
MONTANT BRUT : 151,66 Heures à 12,02€			1 822,95 €		
COT. OUV. VIEILLESSE PLAF.	1 822,95	6,90%	62,89 €		
COT. OUV. VIEILLESSE DEPLAF	911,48	0,40%	3,65 €		
C.S.G (IMPOSABLE)	895,52	2,40%	21,49 €		
C.S.G (NON IMPOSABLE)	895,52	6,80%	60,90 €		
R.D.S	895,52	0,50%	4,48 €		
I.R.C.A.N.T.E.C OUV.	911,48	2,84%	25,89 €		
PRELEVEMENT A LA SOURCE (IMPOTS)	0,00	0,00%	0,00 €		
ACCIDENT DU TRAVAIL	1 822,95	1,66%			30,26 €
TOTAUX			1 822,95 €	179,30 €	30,26 €
Nombre d'heures dans le mois : 151,66 / Cumul du nombre d'heures payées : 151,66 dont 0 heures suppl. ou compl.					
bases			Montant Net Social	1 643,65 €	
S.S non exo	911,48	I.R.C.A.N.T.E.C	Total net avant prélèvement	1 643,65 €	
S.S	1 822,95		Montant du prélèvement	0,00 €	
C.S.G	895,52		Total net à payer	1 643,65 €	
Taux d'imposition : 0,00%	Barème par défaut		Montant imposable du mois	0,00 €	
Cumul montant imposable annuel				0,00 €	

Exemple à 43% du SMIC

éléments	base	taux	a payer	a déduire	patronal
MONTANT BRUT : 151,66 Heures à 5,17€			783,87 €		
	783,87				
PRELEVEMENT A LA SOURCE (IMPOTS)	0,00	0,00%		0,00 €	
ACCIDENT DU TRAVAIL	783,87	1,66%			13,01 €
TOTAUX			783,87 €	0,00 €	13,01 €
Nombre d'heures dans le mois : 151,66 / Cumul du nombre d'heures payées : 151,66 dont 0 heures suppl. ou compl.					
bases			Montant Net Social	783,87 €	
S.S	783,87	I.R.C.A.N.T.E.C	Total net avant prélèvement	783,87 €	
			Montant du prélèvement	0,00 €	
			Total net à payer	783,87 €	
Taux d'imposition : 0,00%	Barème par défaut		Montant imposable du mois	0,00 €	
Cumul montant imposable annuel				0,00 €	

4. Sur la déclaration DSN :

Premier exemple à 100% du SMIC.

Libellé	Code	Qualifiant d'assiette	Taux	Montant Assiette	Montant de cotisation
CSG CRDS Régime général - base dépla...	260	Déplafonnée ou Autre	9,7	896	87
Apprentis sup seuil - Accident du travail	518	Déplafonnée ou Autre	1,66	1823	30
Apprentis sup seuil - Base déplafonnée	518	Déplafonnée ou Autre	0,4	911	4
Apprentis sup seuil - Base plafonnée	518	Plafonnée	6,9	911	63

Deuxième exemple à 43% du SMIC.

Libellé	Code	Qualifiant d'assiette	Taux	Montant Assiette	Montant de cotisation
Apprentis inf seuil - Accident du travail	803	Déplafonnée ou Autre	1,66	784	13

5. IRCANTEC : Pas de cotisation patronale.